

Paris, le 12 octobre 2007

FINATIS
Simplification de l'organisation juridique du groupe Finatis

Le conseil d'administration de la société Finatis, réuni le 12 octobre 2007, a décidé de procéder à une simplification des structures du groupe en absorbant sa filiale Euris et certaines de ses sous-filiales non cotées, dont Finatis détient déjà, directement et indirectement, la totalité du capital.

Ces opérations de restructuration prendront la forme de dissolutions par transmission universelle de patrimoine qui seront effectives avant la clôture de l'exercice 2007. S'agissant d'opérations internes, elles n'auront pas d'incidence sur les comptes consolidés de Finatis, ni sur le contrôle du groupe.

A l'issue de ces opérations, la société Finatis détiendra directement les participations majoritaires dans les sociétés cotées Foncière Euris et Carpinienne de Participations, auparavant détenues par l'intermédiaire d'Euris.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet de la société
(<http://www.finatis.fr>)